



Loi Gayssot et déménageur

Par MParcevaux

Bonjour,

j'ai sous-traité mon déménagement à un déménageur.

celui ci a sous-traité le transport à une société de transport.

j'ai payé la totalité de la facture du déménageur au déménageur.

Le transporteur n'a pas été payé par le déménageur et menace de faire jouer la loi Gayssot et de nous demander le paiement.

Je n'ai aucun lien contractuel avec le transporteur et j'ai payé la totalité de mon déménagement.

est-ce que le transporteur peut se retourner contre moi et faire jouer la loi Gayssot?

Merci

cordialement,